

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL****DU 17 juin 2025**

A 19 h 30, le Président, Monsieur Sacha CLEMENT, ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

**1. APPEL**

82 membres sont présents sur 123, 27 sont excusés.

L'appel a été effectué par signature des conseillers lors de leur entrée dans la salle ; sous contrôle du vice-président du Conseil.

**2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 décembre 2024**

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité.

**3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL**

Pas d'assermentation lors de ce Conseil.

**4. PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2025 SUR LA GESTION ET LES COMPTES DE LA COMMUNE DURANT L'ANNEE 2024 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Monsieur Olivier PONCET, syndic, prend la parole et précise que le rapport de gestion a été remis par mail à tous les conseillers. Ledit rapport mentionne toutes les séances effectuées. Il n'est pas nécessaire de l'accepter dans le cadre du Conseil. Néanmoins la Municipalité a l'obligation de le rédiger.

Monsieur le syndic donne toutes les précisions sur les comptes de l'exercice 2024 en énumérant un à un les différents points des dépenses et des revenus, tels que figurant sur les documents envoyés à chaque conseiller.

En conclusion les comptes présentent un excédent des produits de Frs : 9'989.77

Lecture du rapport par Madame GLAUSER Sabine, rapportrice de la commission de gestion.

Comme il n'y a pas de question l'assemblée est invitée à voter.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- Article 1 approuve les comptes de la commune de Champvent pour l'exercice 2024 tels qu'ils ont été présentés avec un excédent de produits de Frs : 9'989.77 à l'unanimité.
- Article 2 accepte d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de Gestion, à l'unanimité.

Le Préavis Municipal n° 1/2025 est approuvé tel que présenté, à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Etat.

### **5. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2025 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Explications de Monsieur PONCET Olivier, syndic quant aux raisons pour lesquelles la Municipalité propose de maintenir le taux à 70 points.

- En 2025, entre en vigueur une nouvelle péréquation qui implique la suppression des charges thématiques qui sont destinées au déficit des routes et des forêts. Pour 2025, cela va générer une perte d'environ FRS : 45'000.-.
- Une classe de Champvent va fermer et pour l'instant une discussion est en cours avec l'Entente Yverdonnoise pour la recherche de solutions. Mais cela implique déjà la perte d'un loyer.

Monsieur le syndic revient sur la discussion de l'année passée lors du Conseil de juin. Il souhaite illustrer l'évolution des dépenses communales depuis 2012 à l'aide d'un slide :

#### **Evolution des dépenses (2012 – 2024)**

	<b>Dépenses 2012</b>	<b>Dépenses 2024</b>	<b>Écart 2012-2024</b>	<b>Variation %</b>
Taux d'imposition	71%	70%		
Habitants	618	727		
Recettes fiscales	1 781 610 CHF	1 765 442 CHF	Impôt PME (./.CHF 100'000 réforme fiscale)	
<b>Poste</b>				
Personnels admin.	65 951 CHF	128 627 CHF	62 676 CHF	95%
Transport	42 142 CHF	90 321 CHF	48 179 CHF	114%
École	267 288 CHF	470 184 CHF	202 896 CHF	76%
Police	48 811 CHF	66 569 CHF	17 758 CHF	36%
Défense incendie	15 798 CHF	31 311 CHF	15 513 CHF	98%
Soins à domicile	60 573 CHF	0 CHF	-60 573 CHF	
Reajy	39 788 CHF	49 691 CHF	9 903 CHF	
Parascolaire	0 CHF	12 352 CHF	12 352 CHF	
<b>Total</b>	<b>540 351 CHF</b>	<b>849 055 CHF</b>	<b>308 704 CHF</b>	<b>57%</b>

Dans l'avenir, il y aura des augmentations, notamment au niveau de l'accueil de jour des enfants : REAJY et UAPE. Yverdon souhaite déjà augmenter la participation des communes, dont Champvent pour 2025. Cela a été reporté en lien avec la nouvelle loi sur les communes qui ne sera pas sous toit avant 2028, mais de grosses augmentations attendent la commune.

Monsieur le syndic présente également le taux d'imposition des communes avoisinantes en comparaison avec le taux de Champvent :

### Commune

### %

Baulmes	76.5
Chamblon	66
Mathod	72
Montagny	64.5
Orbe	75.5
Orges	74
Rances	76.5
Valeyres-sous-Montagny	70.5
Vuiteboeuf	75
Yverdon	75

### Avant la fusion :

Champvent	83.5
Essert	75
Villars	70

### Convention de fusion

75

### Dès 2012 :

Champvent	71	<i>-4 points basculement au canton</i>
-----------	----	--

### Dès 2021 :

Champvent	70
-----------	----

Pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, la Municipalité souhaite rester prudente et propose de maintenir le point à 70% pour l'année 2026.

Lecture du rapport par Madame GLAUSER Sabine, rapportrice de la commission de gestion.

Il n'y a pas de question pour la commission de gestion.

Comme il n'y a plus de question, le Président invite l'assemblée à voter le préavis municipal n° 2/2025 tel que présenté par la Municipalité.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'adopter l'arrêté d'imposition, fixant le taux d'imposition à 70% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2026, conformément au projet annexé au présent préavis à l'unanimité.

Le Préavis Municipal n° 2/2025 est approuvé à l'unanimité, tel que présenté, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Etat.

### **6. PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2025 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE COMMUNAL AVEC SALLE POLYVALENTE - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC - DEBAT ET DECISION**

Prise de la parole par Monsieur le syndic PONCET Olivier, syndic qui présente à l'aide de slides le projet actuel.

- Un avant-toit a été ajouté à la construction suite à la présentation au Conseil et aux remarques entendues ce jour-là. Il est en béton de 3.5 m. de long et protégera les fenêtres.
- Un sas d'entrée a également été ajouté suite à des interpellations.
- Un avant-toit a aussi été placé là où l'on attendra le bus.

Concernant l'intérieur du bâtiment :

- Les sols sont en résine au niveau des vestiaires et en béton lavé au niveau des passages, de la buvette du foot et du hall
- La salle de musique a un sol phonique absorbant
- Pour les locaux de la déchetterie, du football et du VTT, il y aura une impression sur le béton pour éviter qu'il y ait des traces
- Pour le sol de la salle, la décision a été prise de mettre un parquet en chêne avec une peinture de protection qui peut être lavée, poncée et refaite
- Il y a une PAC avec panneaux solaires pour le chauffage et elle pourra travailler à l'envers en été pour refroidir la salle polyvalente et la salle du Conseil.

Sur l'extérieur :

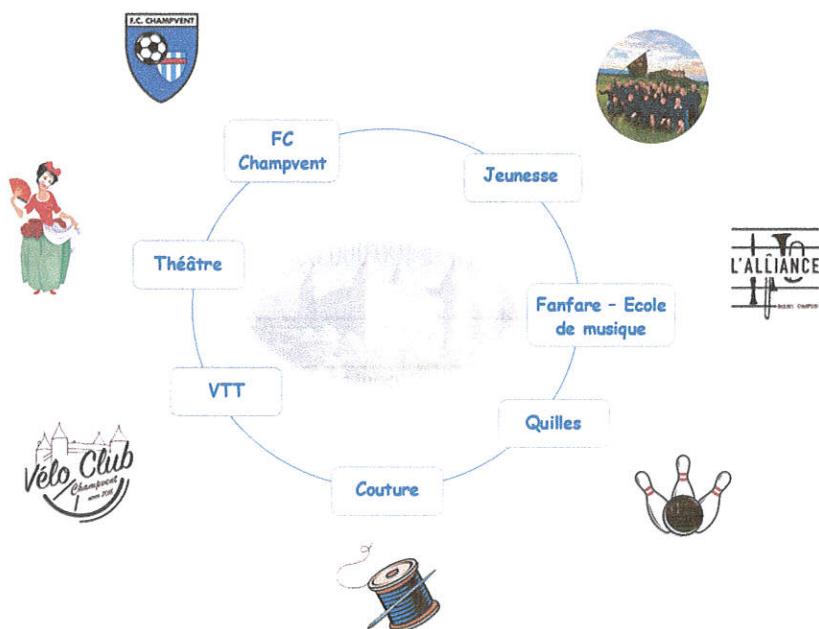
- Autour de la salle ce sera du bitume coloré
- La récupération d'eau sur la place a été réfléchie également. Monsieur PONCET Olivier explique les mesures prises. La place va pencher en direction du terrain de foot. Il y aura des blocs qui feront office de gradins et devant lesdits blocs il y aura 60 cm de galets avec un drain au fond qui va récupérer l'eau de la place sans passer par des grilles. Monsieur PONCET Olivier indique également sur le plan les emplacements des différentes grilles d'évacuation sur toute la place. Il y aura 2 collecteurs de récupération des eaux claires.
- Il y aura 3 bornes de recharge pour les véhicules électriques
- L'emplacement des bennes de la déchetterie est indiqué, ainsi que l'emplacement pour le demi-tour des bus
- Les 3 arbres sont conservés

Descriptif des coûts supplémentaires :

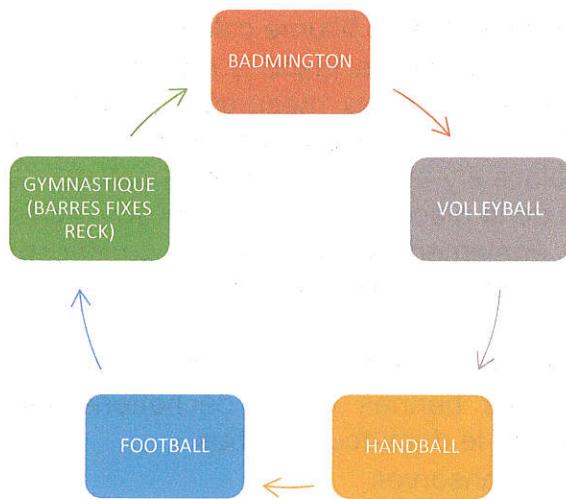
- ✓ Couverture complète du toit avec des panneaux solaires
- ✓ Refroidissement de la salle polyvalente et de la salle du Conseil
- ✓ 3 bornes de recharges électriques
- ✓ Equipements des douches avec des mitigeurs
- ✓ Sonorisation complète des 3 salles
- ✓ Taxes AIVB, non prévues dans le projet initial
- ✓ Avants-toits de protection des vitres côté terrain de football
- ✓ Sas d'entrée
- ✓ Sol polyvalent en chêne
- ✓ Douche pour les personnes à mobilité réduite
- ✓ Rideau de protection de la scène
- ✓ Mobilier de salle, matériel de cuisine et de sport

Champvent est une commune active, qui comporte de nombreuses sociétés locales qui vont bénéficier de la construction du nouveau complexe communal. La commune de Baulmes souhaite également louer la future salle de gym 1 fois par semaine, étant à l'étroit dans ses propres locaux.

## Sociétés locales



Différents aménagements sont prévus dans la future salle de gym :



#### Estimation des coûts :

Travaux de construction	7'936'000.00 FRS :
Divers imprévus	250'000.00 FRS :
Taxe eau	40'000.00 FRS :
Raccordement électrique : augmentation de 100 à 315A	36'000.00 FRS :
Assurance de chantier	8'000.00 FRS :
Mobilier, matériel de sport, matériel cuisine, étagères, containers temporaires pour le foot, containers déchèterie, divers	130'000.00 FRS :
<b>Total</b>	<b>8'400'000.00 FRS :</b>

Monsieur PONCET Olivier, syndic présente ensuite le financement prévu :

#### Financement

<b>Amortissement 30 ans Bâtiment</b>	<b>CHF 8'400'000.00 : 30</b>	<b>CHF 280'000.00</b>
Fond de réserve général	CHF 5'300'000.00 : 30	CHF 176'666.00
Solde annuel sur 30 ans		CHF 103'334.00

<b>FINANCIER</b>		
Trésorerie	CHF 3'300'000.00	
Emprunts	CHF 5'100'000.00	Plafond d'endettement CHF 7'000'000.00

<b>Intérêts 1.3 %</b>	<b>CHF 66'300.00</b>	
-----------------------	----------------------	--

## Marge d'autofinancement

Il s'agit de la marge qui subsiste lorsque tous les frais de base ont été payés. Il s'agit du solde pour réaliser des travaux extraordinaires. Elle a été calculée avec les comptes et la péréquation actuelle.

Marge d'autofinancement	Moyenne 2024-2020	2024	2023	2022	2021	2020
	313'465.00	379'100.00	130'284.00	539'485.00	374'217.00	144'240.00
Remboursement annuel	103'000. --					
Intérêts annuels 1.3%	66'300. --					
<b>TOTAL</b>	<b>169'300. --</b>					
<b>SOLDE</b>	<b>144'165. --</b>					

Il reste donc une somme de Frs : 144'165.00 pour faire des travaux extraordinaires.

Monsieur PONCET Olivier enchaîne avec une présentation de l'état actuel des bâtiments du Battoir et de la grande salle actuelle :

- Grande salle actuelle :
  - Toit doit être refait, déjà plusieurs réparations ont été entreprises
  - Pas d'isolation des murs et du sol
  - Problème de tableau électrique qui n'est plus aux normes
- Locaux du Battoir :
  - Chauffage défectueux
  - Cuisine à refaire
  - Problème de canalisation pour l'évacuation eau de la cuisine
  - Rongeurs dans les murs en chaux
- Ces 2 bâtiments sont à assainir pour respecter le plan climat du canton.

Quel avenir pour l'ancienne grande salle ?

Il a été décidé dans le cadre du groupe de travail de ne pas la vendre et de la conserver pour des utilisations locales ; peut-être un jour cette salle pourrait devenir un local pour un employé communal. Dans un premier temps, elle va rester en l'état et à disposition de la commune. Un projet sera réfléchi dans le futur.

Madame MAILLARD Nadia demande pourquoi le choix n'a pas été fait d'opter pour un système constructif à base de bois, plus respectueux ?

Monsieur PONCET Olivier répond que la charpente est en bois, le plafond et l'isolation phonique également. Il précise que les coûts générés par du « tout en bois » sont trop importants pour le budget de la commune.

Madame MAILLARD Nadia demande si le bois utilisé sera du bois local.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui confirme qu'autant que possible, il s'agira du bois de la commune. La charpente par exemple sera en bois de la commune bostryché. Celui-ci devient gris avec le temps. Et comme on ferme sous la charpente, ce bois de la commune peut être utilisé. Il ne présente pas de défaillance structurelle, mais uniquement visuelle.

Madame GLAUSER Alice demande si les coûts des travaux de préparation sont dans le budget présenté ce soir.

Réponse positive de Monsieur PONCET Olivier qui précise que la somme demandée dans le projet d'étude est amortie.

Sur les Frs : 415'000.-, environ Frs : 240'000.- sont amortis sur le budget de l'année passée. Le solde sera comptabilisé cette année.

Monsieur GLAUSER Mathieu précise que le budget est de Frs : 9'000'000 répartis entre la demande de ce soir et les deux préavis votés préalablement, alors que le premier préavis en 2021 prévoyait un budget de Frs : 7'000'000.-. Comment peut-on expliquer cette augmentation ?

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui mentionne que l'estimation était de Frs 7'500'000.- pour l'étape 1

- + Frs 250'000.- pour la couverture de panneaux solaires
- + Frs 415'000.- demandés dans le 1<sup>er</sup> préavis

#### **Frs 8'156'000.- total estimé**

Actuellement, le 84% des soumissions sont rentrées avec des prix « marchés publics ». Sans tenir compte des imprévus, et sans les Frs 130'000.- prévus en plus pour le mobilier, on arrive à :

- Frs : 8'000'040.- au lieu de 7'750'000
- + Frs : 405'000 sur les Frs : 415'000 demandés

#### **Frs : 8'400'040.- au total donc Frs env 741'000.- de dépassement**

Monsieur PONCET explique ledit dépassement :

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| Installations électriques : | Frs 318'000.-                                      |
| Chauffage :                 | Frs : 40'000 pour refroidir la salle               |
| Sanitaires :                | Frs : 16'000 pour les mitigeurs                    |
| Sonorisation :              | Frs : 67'000 y compris ceinture pour malentendants |
| Taxes AlVB :                | Frs : 40'000                                       |
| Avant-toit :                | Frs : 50'000                                       |
| Fenêtres :                  | Frs : 23'000                                       |
| Sas de l'entrée :           | Frs : 30'000                                       |
| Sol en chêne :              | Frs : 20'000                                       |
| Douches :                   | Frs : 5'000 pour les personnes à mobilité réduite  |

Le but du projet de la Municipalité est de faire une construction polyvalente, qui tient compte des remarques du Conseil et qui ne sera pas obsolète dans 5 ans.

Lecture du rapport par Madame WARPELIN Loane, rapportrice de la commission ad hoc, qui recommande aux membres du Conseil, d'autoriser la Municipalité à procéder à la réalisation d'un complexe communal avec salle polyvalente.

Lecture du rapport par Madame GLAUSER Sabine, rapportrice de la commission de gestion qui recommande également aux membres du Conseil, d'autoriser la Municipalité à procéder à la réalisation d'un complexe communal avec salle polyvalente.

Monsieur GLAUSER Mathieu demande à la commission de gestion comment les finances de la commune vont pouvoir absorber un éventuel dépassement supplémentaire. Devrions-nous revoter un préavis en cas de dépassement supplémentaire ?

Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil, répond qu'un dépassement devra faire l'objet d'un nouveau préavis présenté au Conseil lors d'une prochaine session.

Monsieur GLAUSER Mathieu demande à la commission ad hoc quelles sont les soumissions pas encore rentrées. Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui précise que ces postes-là sont surtout des petits postes qui interviendront d'ici 1.5 année. Il s'agit entre autres des stores, les peintures extérieures, l'installation solaire, la serrurerie (barrières extérieures), les chappes, le carrelage.

Comme il n'y a pas de questions, le Président invite l'assemblée à voter.

#### LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

Considérant le préavis Municipal, entendu le rapport des commissions concernées et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- Approuvé l'article 1 du préavis municipal n° 3/2025, autorisant la Municipalité à procéder à la réalisation du projet de construction d'un complexe communal avec salle polyvalente pour un montant de Frs : 8'400'000.00 TVA incluse. L'article 1 est approuvé à l'unanimité, moins 3 oppositions et 2 abstentions.
- Accepté l'article 2 du préavis municipal n° 3/2025, autorisant la Municipalité à financer Frs : 8'400'000.00 par la trésorerie courante et à recourir à un emprunt aux meilleures conditions du moment dans les limites du plafond d'endettement, à l'unanimité, moins 1 opposition et 4 abstentions.
- Approuvé l'article 3 du préavis municipal n° 3/2025, autorisant la Municipalité à prélever Frs : 5'300'000.00 sur le fond de réserve général, à l'unanimité, moins 1 opposition et 3 abstentions.

Le Préavis Municipal n° 3/2025 est approuvé tel que présenté.

## **7. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL**

Monsieur CLEMENT Sacha se représente au poste de président. Il est spontanément et chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Monsieur GERBEX Julien souhaite également continuer son mandat. Lui aussi est applaudi pour son élection.

Messieurs ZIPPO Michaël et PONCET Axel deviennent scrutateurs.

Monsieur FAVRE Leif et Madame MAILLARD Nadia deviennent scrutateurs suppléants.

## **8. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION**

Monsieur GENOUD Stéphane devient président de la commission de gestion.

Madame SKIVERVIK Anja est nommée suppléante.

La commission de gestion est composée dorénavant, de Monsieur GENOUD Stéphane, président, de Messieurs PAILLARD Christophe et STUTZ Samuel, membres, et de Madame SKIVERVIK Anja suppléante.

## **9. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL**

Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil, remercie tous les membres du bureau pour leur travail tout au long de l'année. La collaboration est fluide dans une ambiance conviviale.

Monsieur CLEMENT Sacha, remercie également les commissions qui œuvrent chaque année. Notamment les commissions en lien avec le projet de complexe communal qui ont été bien sollicitées. Monsieur le Président a assisté à l'une des séances en tant qu'observateur et relève la qualité de l'intérêt et des questions posées quant à ce « projet du siècle » selon la presse régionale.

L'année 2026 est une année d'élection pour la Municipalité ; des détails parviendront aux habitants en début d'année.

## **10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur LAMBELET José détaille en quelques mots ses dicastères.

Un appartement se libère à Essert. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Monsieur LAMBELET José.

Un nettoyage a eu lieu autour de l'église.

Place de jeu et cimetière : Monsieur LAMBELET José profite de remercier Messieurs BAER Jean-Max et GLAUSER Antoine pour leur travail régulier pour entretenir les lieux.

---

Madame PINARD Eliane prend la parole et annonce que l'exploitation forestière a été assez calme dans les forêts communales en ce début d'année. Le printemps pluvieux a permis aux arbres de faire des réserves et mettre de beaux feuillages, y compris les résineux. Cette belle vitalité a permis de mieux résister aux attaques du bostrych. Les ravages ne sont visibles que depuis quelques semaines et une coupe sanitaire devra quand même être effectuée au bois Bourgeois.

Les nouvelles plantations ont été repoussés à l'automne pour des questions d'organisation. Les forestiers ont démarré les soins culturaux aux jeunes plantations qui poussent bien.

La réfection des dessertes forestières est terminée. Les chemins forestiers sont interdits aux véhicules, le temps de la consolidation ; il n'est pas permis d'enlever ou de déplacer les barrières en place.

Le carrelage du refuge a été changé.

Le collège de Champvent vit actuellement la fermeture de sa classe de 1/2P. Cette fermeture anticipée d'une année par rapport au plan prévu est liée au manque d'inscriptions de futurs 1/2P pour la prochaine rentrée (seulement 12 inscrits, dont 1 seul 1P).

Les plus petits de la commune de Champvent seront enclassés à Chamblon.

Les 3/4 P restent à Champvent. La fermeture définitive sera effective à l'été 2026.

Les 24 places de l'UAPE sont occupées. Une discussion a lieu en ce moment avec l'entente scolaire yverdonnoise pour augmenter la capacité de l'UAPE à 48 places. Par la suite, une structure préscolaire pourrait voir le jour dans les locaux de l'école laissés vacants. Tout cela est encore en réflexion.

Les trajets pour les plus petits jusqu'à Chamblon seront assurés par un bus scolaire. C'est Car Postal qui va probablement faire le trajet. Ils assureront également le transport des élèves fréquentant l'UAPE de Champvent.

---

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky prend la parole à son tour et démarre par un récapitulatif du fonctionnement de ses dicastères :

- Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie de Champvent :
  - Tous les mardis de 17h30 à 19h00
  - Tous les samedis de 9h00 à 11h30

- Accès aux bennes à ordures de Champvent et Essert, centre du village : accès seulement avec la carte déchetterie de 6h00 à 22h00, 7 jours sur 7  
En libre-service à Champvent : → benne à verres, déchets compostables, papier
- Eco-Point à Essert : accès seulement avec la carte déchetterie de 6h00 à 22h00, 7 jours sur 7  
→ Verre, papier, déchets compostables, Textura
- En libre-service : branches et gazon à la compostière des Trésys

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky précise que des changements sur le règlement communal sur les déchets vont devoir être effectués et que cela sera présenté au Conseil de décembre. La taxe forfaitaire sera probablement augmentée afin de répondre aux exigences du Canton en matière de boulement du compte « déchetterie ». Il ne sera plus possible de prélever une somme sur les impôts pour combler le manque à gagner sur les taxes forfaitaires.

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky rappelle qu'il n'est pas autorisé de déposer les sacs poubelles devant les bennes qui ne fonctionnent pas. Il y a 2 bennes sur le domaine communal. L'éco point est également à disposition de tous les habitants de Champvent selon les horaires indiqués ci-dessus. Une ou deux fois par année, la déchetterie est fermée, Monsieur SCHLAEFFLI Jacky remercie les habitants de ne pas déposer les déchets à côté des bennes.

Rappel :

- Pour information : sur le panneau d'affichage qui se trouve entre la benne à cartons et les encombrants, vous trouvez des **infos pratiques** et des **actualités sur la déchetterie**, par exemple les dates de fermeture ou changements d'horaires.
- Quand la déchetterie est fermée, il est interdit de déposer des déchets, cartons, encombrants, etc
- Quand la benne compacteuse de Champvent ou d'Essert est en panne, il est interdit de déposer les sacs poubelles au pied de la benne en panne, mais vous devez utiliser l'autre benne qui est disponible.

Pour l'AIVB tout va bien, les compteurs sont contrôlés 1 fois par année. Monsieur SCHLAEFFLI Jacky rappelle que c'est important de vérifier de temps en temps le compteur afin qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises. Suite aux divers travaux effectués en 2024, le réseau d'eau fonctionne comme prévu. Il n'y a rien de particulier à signaler depuis sa mise en service en juin 2024.

Consignes concernant l'entretien et la surveillance des installations d'eau :

- Il est conseillé de contrôler régulièrement vos compteurs
- En cas de bruit suspect dans vos conduites, faites appel à votre installateur sanitaire pour effectuer un contrôle
- En cas de fermetures d'eau, il faut bien suivre les instructions mentionnées sur l'avis et rester attentifs lors de la remise en eau. En cas de doute, faites appel à votre installateur sanitaire ou le bureau de l'AIVB.
- Toutes les infos utiles pour un raccordement, un compteur de chantier, utilisation d'une bonne hydrante, etc sont disponibles sur le site de l'AIVB

Toutes les informations utiles se retrouvent sur le site de l'AIVB (<https://aivb.ch>).

Pendant la durée des travaux du futur complexe communal, les bennes seront légèrement déplacées. L'espace sera plus restreint. Monsieur SCHLAEFFLI Jacky demande la compréhension de la population pour les inconvénients en lien avec les travaux.

Madame SKRIVERVIK Anja, demande s'il n'y a pas une réflexion à faire autour de la benne des « encombrants ». En effet, certains habitants trient de façon optimale et tout le monde ne met pas des objets à l'intérieur de la benne des « encombrants ». Cela serait une iniquité de traitement de faire payer l'ensemble des habitants pour quelques personnes qui alimentent la benne. Réponse de Monsieur SCHLAEFFLI Jacky qui mentionne que la réflexion est en cours et tient compte de cet état de fait. Le règlement sera présenté en décembre et si les conseillers ne sont pas d'accord, des améliorations seront apportées audit règlement. C'est un réel défi pour la commune.

Monsieur LEUENBERGER Jean-François demande si pour l'AIVB il y aura des changements au sein du CODIR ? Actuellement le président du comité directeur est le syndic de Baulmes. Va-t-il garder son poste ou est-ce que tout va être remanié ?

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky répond que cela sera discuté au niveau du CODIR. Deux membres vont quitter au 30 juin 2025 : concernant Vuiteboeuf, c'est Monsieur SANTSCHY Gérald qui a été nommé. Pour Baulmes, la répartition des dicastères n'a pas encore été faite. La nomination du Président interviendra dans un second temps au sein du CODIR.

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky précise qu'il a été nommé au comité de direction de la SAGENORD en tant que représentant de l'AIVB.

Monsieur LEUENBERGER Christian présente ses dicastères en démarrant avec des remerciant pour ses collègues pour leur entregent et leur soutien pour ses débuts au sein de la Municipalité. Il remercie également les « 4 fantastiques » du bureau qui sont vraiment très professionnelles.

Concernant les routes, Monsieur LEUENBERGER Christian précise que le chemin des serres à Essert sera ouvert aux livraisons du 1<sup>er</sup> au 3 juillet en lien avec la réfection du bitume vers l'entreprise. Des nuisances seront de toutes façons présentes, même si l'entreprise essaie de prévoir les livraisons plutôt avant et après la période de fermeture.

Une place de rebroussement pour les bus a été créée sur un champ de Monsieur PAILLARD Christophe qui sera rémunéré pour cela.

Cette utilisation va durer longtemps puisque les travaux de TRAVYS sont repoussés. En effet, les voies de croisement à Six-Fontaines seront effectuées en 2028.

Concernant l'éclairage public, 7 petites lampes à détection de mouvement et solaires ont été installées sur le chemin des écoliers à Essert, selon la demande

au Conseil de décembre dernier. La situation de l'éclairage par ces lampes solaires sera réévaluée lorsque le soleil se fera moins présent.

Concernant la police des constructions Monsieur LEUENBERGER Christian précise que suite à l'acceptation du préavis pour le complexe communal, le travail ne va pas manquer ces prochains mois. Les conseillers seront informés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Un compteur s'est affolé aux Russilles ; une fuite d'eau de 700 litres par heure a généré un dysfonctionnement de la STEP qui était trop propre (pas assez de bactéries).

Madame THONNEY Maya demande où sera déplacé l'arrêt du bus pendant les travaux. Réponse de Monsieur LEUENBERGER Christian qui précise que cela est en réflexion : peut-être vers la fontaine proche des bâtiments de la famille STAEMPFLI.

Monsieur BERNABE Samuel demande si des zones à 30 sont possibles dans le village. Réponse de Madame PINARD Eliane qui précise que cela a déjà été demandé et qu'un compteur avait été posé. Le sondage effectué à l'époque n'a pas démontré un réel besoin : il n'y a pas suffisamment de passages ou de vitesse pour justifier le 30 à l'heure. De plus, cette adaptation de la vitesse autorisée générerait de gros frais d'adaptations pour une réduction qui n'est pas nécessaire vu les relevés.

Monsieur BERNABE Samuel précise qu'une réduction de vitesse diminue également le bruit.

Madame PINARD Eliane répond que le bitume a été refait pour la traversée d'Essert en 2019 afin de diminuer au maximum la gêne sonore de la traversée du village. Pour l'instant, le 30 kms/heure n'est pas en discussion. De plus, depuis quelques mois la circulation à l'intérieur du village d'Essert n'est plus autorisée aux non-riverains. Ce qui est déjà une belle mesure pour la tranquillité des habitants.

---

Monsieur Olivier PONCET, syndic, explique à l'assemblée que la défense incendie cherche des sapeurs pour la région de Montagny. Si des conseillers sont intéressés, ils peuvent s'adresser à Monsieur PONCET Olivier.

Concernant la Protection civile : les locaux d'Orbe sont en fonction.

Le site de la commune est dorénavant une source d'information de tous genres : vols dans les cimetières, stratégie contre les moustiques tigres, finalisation de la pose de l'enrobé avec fermeture de la route, ...

L'insertion dans le BAO permet aussi d'obtenir des informations intéressantes pour la vie de la commune.

Le 1<sup>er</sup> août sera organisé pour la dernière fois au terrain sous cette forme-là.

Monsieur PONCET Olivier remercie également l'assemblée pour le vote de confiance de ce soir. Les travaux devraient commencer cet automne.

Il remercie les membres des commissions pour leur travail et encourage les membres du conseil à s'investir dans lesdites commissions.

Monsieur PONCET Olivier remercie également le bureau communal pour l'excellent travail quotidien, le bureau du conseil pour l'excellente gestion des assemblées et chacun des membres présents ce soir pour l'ambiance de grande qualité lors des échanges.

Une verrée est organisée à l'Auberge et tous les conseillers sont les bienvenus.

---

## **11. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES**

Pas d'intervention individuelles

La Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 21.30

Le Président :

Sacha Clément

La Secrétaire :

Stéphanie Gavin



